

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES  
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4  
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève  
Tél. 022 379 87 99  
E-mail : taxesfixes@unige.ch

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023

Présent.e.x.s : Nora Cupelin ; Enora Stein ; Nicolas Rault ; Leonhard Unterlechner ; Antonio Latella  
Excusé.e.x.s : Paulin Robert ; Gerd Rothenberg  
PV : Enora Stein

### **18h15 Uni Art**

*Atelier artistique*  
Ibrahim

L'association Uni Art souhaite organiser un atelier artistique le 20 novembre 2023. Les ateliers d'expressions artistiques et de découverte ont pour but de rassembler des passionnés d'art pour faire des rencontres, partager, et surtout s'exprimer à travers l'art. L'association souhaite également proposer en parallèle un petit « goûter » afin de rendre ce moment plus convivial. L'association fournira le matériel et les supports pour les membres et participants. Les œuvres effectuées lors de l'atelier feront l'objet d'une « exposition virtuelle » sur les médias d'Uni Art.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritif (CHF 50.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 50.-.**

**Décision : La demande de subvention est acceptée à hauteur demandée.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

**18h15 Uni Art**

*Art'péro et blind test*

Ibrahim

L'association Uni Art souhaite organiser un art'péro et un blind teste le 23 novembre 2023. L'Art'péro « blind test » est un moment de rencontre pour les membres de l'association. Uni Art prévoit de cadrer le jeu par une participation par équipe où les gagnant.e.x.s recevront un prix (un calendrier de l'avent). Pour accompagner l'événement, l'association propose un apéro aux participant.e.x.s. La soirée est privée et réservée aux membres de l'association.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritif (CHF 50.-)

**La demande de subvention s'élève à CHF 50.-.**

**Décision : La demande de subvention est refusée.**

**Selon l'art. 23 du règlement de la CGTF, la Commission ne finance pas les fêtes.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

**18h15 Uni Art**

*Art'péro et karaoké à la Datcha*

Ibrahim

L'association Uni Art souhaite organiser une soirée Art'péro karaoké à la Datcha le 8 décembre 2023. Cette soirée est pour l'association une façon de clore le semestre sur une note festive, conviviale, et dans une ambiance décontractée. La date choisie étant proche de celle de l'escalade, l'association souhaite également proposer aux membres une marmite à casser ensemble et à partager. La soirée sera aussi accompagnée d'un petit apéritif. La soirée est privée et réservée aux membres de l'association.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritifs (CHF 100.-) et d'impressions (CHF 126.40.-)

**La demande de subvention s'élève à CHF 226.40.-.**

**Décision : La demande de subvention est refusée.**

**Selon l'art. 23 du règlement de la CGTF, la Commission ne finance pas les fêtes.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-**

**rendu dans un journal étudiant.**

**18h40 AEP**

*Repas de Noël*  
Stefano, Julie, Iris

L'AEP souhaite demander une subvention pour l'organisation de leur traditionnel repas de Noël. Le but de cet événement est de réunir non seulement les étudiant.e.x.s en physique, mais aussi les autres membres de la section (Professeur.e.x.s, Doctorant.e.x.s, etc.) autour d'un dîner, ce qui permet un lieu de discussion plus chaleureux.

La demande comprend la participation aux frais de location de la salle (CHF 500.-), de location de la cuisine (CHF 100.-), de vaisselle (CHF 35.-) et d'attestation de responsabilité civile (CHF 129.7.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 864.7.-.**

**Décision : La demande de subvention est refusée.**

**La Commission a comme pratique d'octroyer des subventions pour des apéritifs afin de clore une conférence, une projection ou tout événement organisé par une association et qui correspond aux critères de la CGTF. Dans la mesure où, dans ce cas-ci, le cœur de l'événement s'avère être l'apéritif, la Commission ne peut rentrer en matière. La Commission invite l'association à représenter sa demande à la prochaine séance - si elle le souhaite - en prenant en compte les retours qui lui ont été faits et en modifiant la demande en fonction de ceux-ci.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

**18h55 ELSA**

*Séance au Tribunal Fédéral*  
Alexandra et Paul

L'association ELSA souhaite organiser une visite au Tribunal fédéral à Lausanne pour assister à une audience le 15 novembre 2023 pour 15 personnes. Cet événement offre une opportunité aux étudiant.e.x.s en droit de plonger au cœur du système juridique suisse.

La demande comprend la participation aux frais de déplacement (CHF 210.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 210.-.**

**Décision : La demande de subvention est acceptée à hauteur demandée.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant

**19h10 AESPRI**

*Visite ONU*

Julie

L'AESRI souhaite organiser une visite de l'ONU à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre afin de permettre notamment aux étudiant.e.s de première année de visiter le siège des Nations Unies. Cette visite leur permettra également de poser des questions concernant des possibilités d'emplois ou de stages au sein de l'ONU.

La demande comprend la participation aux frais d'entrées (CHF 275.60.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 275.60.-.**

**Décision : La demande de subvention est acceptée à hauteur demandée, arrondie au franc supérieur, soit CHF 276.-.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant

**19h10 AESPRI**

*Ink.International n°30*

Carla et Laura

L'AESPRI souhaite demander une subvention pour l'impression du Ink.International n°30. Ce numéro 30 étant d'un tout autre format, le nombre de pages sera nettement plus réduit que pour les numéros précédents. En effet, en voulant marquer le coup pour cette trentième édition, l'association a décidé de changer de format, ce qui nécessite une presse rotative, machine que notre ancien imprimeur, Look Graphic, n'a pas. C'est pourquoi l'AESPRI s'est tourné vers l'imprimerie Atar qui répond aux critères d'impression particuliers. Étant donné que ce numéro contient moins de matière, le prix est également considérablement réduit par rapport au numéro précédent. Toujours dans l'optique de faire de ce numéro 30 une édition spéciale, l'association aimerait faire une impression en monochromie, dans les tons de rouge, pour rappeler les couleurs traditionnelles du INK. L'association souhaite garder le même nombre d'exemplaires que pour le dernier numéro qui est parti très rapidement, soit 500 impressions.

La demande comprend la participation aux frais d'impressions (CHF 5'411.93.-), aux frais d'imprévus (CHF 500.-), ainsi qu'aux frais d'apéritifs (CHF 200.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 6'111.93.-.**

**Décision : La demande de subvention est revue à la baisse et acceptée à hauteur de CHF 5'612.-.**

**La CGTF ne subventionne pas les imprévus.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant**

**19h30 AEHG**

*Visites culturelles*  
Charlotte et Tessa

L'AEHG souhaite organiser 5 visites culturelles historiques tout au long de l'année, à différents endroits, chacune des visites ayant un lien avec une des chaires d'Histoire. Iels prévoient de se rendre au musée romain de Vidy, à l'ONU, au château de Gruyère, à Berne, ainsi qu'au château de Coppet.

La demande comprend la participation aux frais de transport, aux frais d'entrée des musées, ainsi qu'aux frais de guides.

**La demande de subvention d'élève à CHF 6'447.82.-.**

**Décision : La demande de subvention est revue à la baisse et acceptée à hauteur de CHF 1'422.-.**

**L'association n'étant pas au courant qu'il existe des cartes journalières CFF pour les écoles au prix de CHF 15.-, la Commission a décidé de ne subventionner pour l'instant que les deux premières visites et demande à l'AEHG de reformuler une demande lors de la prochaine séance en prenant en compte l'achat de cartes journalières, ce qui réduirait drastiquement le total de la demande.**

**De plus, la Commission ne peut pas entrer en matière pour le financement des visites pour les professeur.e.x.s et encourage l'association à demander une aide financière auprès du département ou de la Faculté.**

**Pour finir, la Commission encourage l'association à repenser l'ouverture de leurs événements. En effet, la CGTF a pour but de subventionner des projets qui soient accessibles au plus grand nombre d'étudiant.e.x.s. En effet, les visites organisées par l'AEHG sont ouvertes en priorité aux étudiant.e.x.s membres de l'association qui ont dû payer 30.- de cotisation pour en faire partie et, même si la CGTF ne peut statuer sur le montant des cotisations fixés par les associations dans la mesure où l'Université permet cette pratique, elle encourage cependant l'association à ouvrir l'évènement à tou.te.x.s les étudiant.e.x.s et pas prioritairement aux membres de l'association.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant**

<b>19h45 Divers</b>
---------------------

Validation des demandes de subvention pour des apéritifs et des impressions suit à l'organisation d'un évènement :

- ARP : Apéritif pour l'organisation d'une conférence sur le thème de la psychothérapie assistée (CHF 200.- d'apéritif et CHF 200.- d'impressions, soit CHF 400.-)
  - **Décision : Acceptée à hauteur demandée**
- AMUNIGE : Apéritif pour l'organisation d'une table ronde en présence du Colonel Dominique Louis (CHF 200.- d'apéritif)
  - **Décision : Acceptée à hauteur demandée**
- AMEUG : Achat d'une marmite pour l'organisation d'une soirée sur le thème de l'escalade (CHF 181.- d'apéritif)
  - **Décision : Refusée. La CGTF ne finance pas les soirées (cf. art. 23 du Règlement de la CGTF)**
- AESPRI : Apéritif pour l'organisation d'une rencontre BARI/BASPO et alumnis sous la forme d'un speed-questioning (CHF 200.- d'apéritif, CHF 24.99.- d'impressions, soit CHF 224.99.-)
  - **Décision : Acceptée à hauteur demandée arrondie au franc supérieur, soit CHF 225.-.**
- AEPQM : Apéritifs pour l'organisation d'un cycle de conférences sur la physique quantique (CHF 480.- d'apéritifs et CHF 135.- d'impressions, soit CHF 615.-)
  - **Décision : Acceptée à hauteur demandée.**
  - **Commentaires : La Commission a exceptionnellement décidé de subventionner la première conférence bien que celle-ci soit hors-délai car il s'agit de la première demande de subvention de l'AEP. La Commission demande à l'association de veiller à ne plus faire de demandes de subventions rétroactives dans le futur et de faire attention à mettre les bons devis dans leurs demandes.**
- AEG : Apéritif pour l'organisation de la conférence « La géo, et après ? » (CHF 180.20.- d'apéritif)
  - **Décision : Acceptée à hauteur demandée.**

La séance se termine à 19h56.

**PV fait à Genève le 14 novembre 2023 par Enora Stein.**

